

CORRIGE

Ces éléments de correction n'ont qu'une valeur indicative. Ils ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité des autorités académiques, chaque jury est souverain.

BEP CONDUITE ET SERVICES DANS LE TRANSPORT ROUTIER

Session 2008

EP2.1.1

MISE EN ŒUVRE 1^{ERE} PARTIE :
ORGANISATION D'UN TRANSPORT

DOSSIER CORRIGE N°3

CE DOSSIER COMPREND :

⇒ DOSSIER CORRIGÉ

1 / 4 à 4 / 4

National	SESSION 2008	Série 2	CORRIGE 3	TIRAGE
Examens : BEP CONDUITE ET SERVICES DANS LE TRANSPORT ROUTIER			Code examen : BEP : 31101	
Epreuve : EP2 Mise en oeuvre			Durée totale: 6 H 00	Coef. : BEP 6
Partie EP2.1.1 : Organisation d'un transport			Durée: 2 h 00	Page 1 / 4

PLAN DE CHARGEMENT

Etablissez l'ordre de chargement

1^{er} enlèvement : Ets Roultabille à NOGENT/SEINE

VERT

2^{ème} enlèvement : Ets Relax à BRAY

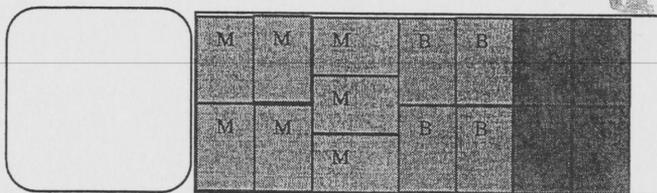
BLEU

3^{ème} enlèvement : Ets Placo à MONTEREAU

ROUGE

Complétez les schémas en matérialisant les enlèvements dans les conditions ci-dessous

- Une couleur par enlèvement
- Les palettes sont représentées
- L'échelle est respectée



ITINÉRAIRE

Itinéraire détaillé (villes principales)	N° des Routes	Km	Temps de conduite	Heure courante
Départ de PROVINS				14h
Provins → Bray	D403 D412	22	0h19	14h19
Bray → Sens A19 n°1	D976 N6	25	0h21	14h40
A19 n°1 → Jonction A6/A19	A19	29	0h25	15h05
Jonction A6/A19 → Sortie Chalon	A6	217	3h06	18h11
Arrivée			18h11 (+ ou - 17')	
Total		293 km (+ ou - 20 km)		

JUSTIFIEZ VOS CHOIX (itinéraire, lieu, jonction, etc...)

Devant privilégier l'autoroute, je cherche le chemin le plus rapide pour rejoindre l'A6 qui me mène directement à Chalon/Saône. Pour cela je descends plein sud par la départementale puis la nationale, pour prendre l'autoroute A19 à Sens qui rejoint l'A6 environ 30 km plus loin.

BEP CSTR -	SESSION 2008	CORRIGE 3
Epreuve : EP2 Mise en oeuvre		Page 3 / 4
Partie EP2.1.1 : Organisation d'un transport		

FRET DE RETOUR

N° des lots	Documents marchandise
2003/503	L.V.N./L.V.I

Argumentez votre choix :

Ce lot est le seul compatibles avec le véhicule.

N°2003/501	Ne peut être gerbé
N°2003/502	Véhicule incompatible (chargement au pont)
N°2003/504	Véhicule incompatible (benne)
N°2003/505	Véhicule incompatible (longueur de plancher)
N°2003/506	Véhicule incompatible (frigo)